

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/940

Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : MJC de Montchat - Compagnie CALA - Piano à Lyon - Mairie du 3e arrondissement - Association socio-culturelle du lycée du Parc - Association Les amis de l'Espace Gerson - Espace 44 - Association Le Parisolidaire Lyon - Association des Médecins et Pharmaciens du Coeur - Théâtre des Clochards Célestes - Association La Cocotte Production - Compagnie On/Off - Association Contact Rhône - Association FM Arts / A Thou Bout d'Chant - Montant total des exonérations : 23 005,33 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

2015/940 - GRATUITES TOTALES OU PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : MJC DE MONTCHAT - COMPAGNIE CALA - PIANO A LYON - MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT - ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DU LYCEE DU PARC - ASSOCIATION LES AMIS DE L'ESPACE GERSON - ESPACE 44 - ASSOCIATION LE PARISOLIDAIRE LYON - ASSOCIATION DES MEDECINS ET PHARMACIENS DU COEUR - THEATRE DES CLOCHARDS CELESTES - ASSOCIATION LA COCOTTE PRODUCTION - COMPAGNIE ON/OFF - ASSOCIATION CONTACT RHONE - ASSOCIATION FM AIRS / A THOU BOUT D'CHANT - MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 23 005,33 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** : Espace Elsa Triolet – 53 rue Charles Richard - 69003 Lyon, a pour objet la création et l'animation et constitue un élément essentiel de l'animation sociale et culturelle de ce quartier.

Elle propose une cinquantaine d'activités différentes qui permettent l'épanouissement d'un nombreux public.

Elle a organisé le 17 décembre 2014, à la salle Barbara, la diffusion d'un film dans le cadre du "Ciné de Montchat".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 200,00 € HT.

- **L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés)** : 11 rue du Griffon – 69001 Lyon, s'est donnée pour objectif de perpétuer à Lyon, la tradition du théâtre d'opérette et de l'art lyrique. Les relations entre la Ville de Lyon et l'Association sont, depuis 1999, définies par une convention, par laquelle la Compagnie s'engage à favoriser l'accès à la vie artistique pour toutes les catégories sociales par des tarifs incitatifs et des actions d'aide à l'emploi dans le domaine du chant lyrique.

La convention actuelle prévoit un montant forfaitaire de 8 000,00 € HT par an d'exonération de frais de location de salles.

Dans le cadre de sa saison 2014-2015, l'Association a organisé le spectacle "Le chanteur de Mexico" et a utilisé la salle Albert Thomas du 6 au 11 janvier 2015.

Au-delà du montant "conventionné", les frais de location sans exonération pour ce spectacle se sont élevés à 10 819,20 € HT, constitués de :

- 10 440,00 € de frais de location ;
- 379,20 € de frais de captation audiovisuelle.

- **Les vœux du Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement** ont donné lieu à un spectacle à l'attention des habitants de l'arrondissement, organisé le 15 janvier 2015 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 6 097,00 € HT.

- **L'Association socioculturelle du Lycée du Parc** : 1 boulevard Anatole France – 69006 Lyon. Avec son aide, les élèves des classes préparatoires ont organisé le 20 janvier 2015 à la salle Edouard Herriot, le 6<sup>e</sup> concert des classes préparatoires, durant lequel certains d'entre eux se sont produits.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 892,00 € HT.

- **L'Association Les Amis de l'Espace Gerson** : 1 place Gerson - 69005 Lyon, gère l'Espace Gerson, café-théâtre fondé en 1987 et lieu atypique, qui développe une activité permanente : il propose aux Lyonnais et aux touristes de nombreux spectacles, des soirées découvertes réservées aux jeunes talents, des matches d'improvisation, des soirées festives. Il participe au repérage et à la promotion de jeunes artistes, contribue à l'animation du Vieux Lyon et est associé à la programmation et au jury de plusieurs festivals d'humour en Rhône-Alpes.

L'Espace Gerson a organisé le 27 janvier 2015 à la salle Rameau, une soirée d'hommage à Charlie Hebdo, lors de laquelle se sont produits 9 artistes.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 331,00 € HT.

- **L'Association Espace 44** : 44 rue Burdeau – 69001 Lyon, a pour objet la promotion de la création artistique dans la région et sous toutes ses formes, par la création, l'accueil, la diffusion de tous spectacles culturels et la création de stages de toute nature. Elle est basée et intervient régulièrement sur le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon.

Dans ce cadre, elle a présenté les 4, 5 et 6 février 2015 un spectacle théâtral "Un avare" à la salle Paul Garcin.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 962,00 € HT.

- **L'Association Le Parisolidaire Lyon** : 15 C rue Ernest Fabregue – 69009 Lyon, a pour but de mettre en relation des personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'espaces d'habitation avec des étudiants en recherche de logement, pour une cohabitation intergénérationnelle. Elle a signé avec la Ville de Lyon en 2011, une charte de la cohabitation intergénérationnelle.

Afin de pouvoir s'insérer dans la procédure du "bien vieillir" et de développer son programme, elle mène des actions de communication.

Ainsi, elle a organisé le 22 février 2015 à la salle Paul Garcin, une représentation théâtrale.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 327,00 € HT.

- **L'Association des Médecins et Pharmaciens du Cœur (APMC) :** 8 avenue Rockefeller – 69008 Lyon, est une association d'étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1, issus de différentes filières médicales.

Son objectif est de permettre aux enfants et adolescents hospitalisés au Centre Léon Bérard de s'évader de leur quotidien. Elle met en place 3 permanences hebdomadaires au Centre, lors desquelles malades et étudiants partagent des moments de jeux et d'activités. Elle organise aussi à ses frais, des week-ends de sortie pour les jeunes hospitalisés et leur famille (neige, équitation, karting, visites, parcs de loisirs, initiations diverses, etc.).

Afin de faire connaître l'association et de financer ses actions, elle organise enfin des événements à caractère festif ou informatif.

C'est dans ce cadre qu'elle a présenté le 27 février 2015 à la salle Paul Garcin, un concert en deux parties : l'une réalisée par le pianiste Alain Baraige et l'autre par l'Orchestre des Etudiants en Santé de Lyon, l'intégralité des bénéfices ayant été reversée à l'association.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 327,00 € HT.

- **Le Théâtre des Clochards Célestes** : 51 rue des Tables Claudiennes – 69001 Lyon, créé en 1978 est bien implanté à la Croix-Rousse où il propose des spectacles vivants destinés à tous les publics et notamment au public scolaire et plus particulièrement axés sur le texte contemporain, les écritures collectives et les formes nouvelles du théâtre.

Il a organisé les 5, 6, 7 et 8 mars 2015 à la salle Paul Garcin, des représentations de son spectacle "Les Fourberies de Scapin".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 918,00 € HT.

- **L'Association Cocotte Production** : 16 rue Pailleron – 69004 Lyon, a pour objet la conception et la mise en œuvre de projets culturels et de spectacles vivants.

Elle organise en mars 2015 en partenariat avec la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, la 7<sup>e</sup> édition du festival "Quand les souris dansent...", qui propose notamment sur les Pentes et le Plateau de la Croix-Rousse une programmation variée (ateliers, expositions, projection de films, concerts, fanfare, etc.), avec une prise en compte de la thématique du handicap et de la différence.

Dans ce cadre, l'Association a présenté le 14 mars 2015 à la salle Paul Garcin, un spectacle théâtral en français et en LSF (langage des signes français)

proposé par la Compagnie théâtrale IVT (International Visual Théâtre) dirigée par Emmanuelle Laborit.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 705,00 € HT.

- **La Compagnie On Off** : 25 rue Wakatsuki – 69008 Lyon, créé et diffuse des productions artistiques, dont une grande partie utilise la langue des signes. Elle promeut les spectacles en langue des signes, afin de répondre aux besoins des personnes sourdes et malentendantes en matière artistique et culturelle. Elle participe du développement de liens entre le monde des sourds et celui des entendants.

Elle organise le 16 mai 2015, à la salle Barbara (Espace Elsa Triolet), un spectacle bilingue (français / langage des signes).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 020,00 € HT.

- **L'Association Contact Lyon** : 69 C avenue René Cassin – 69009 Lyon, a pour but d'aider à la communication et au dialogue entre les jeunes homosexuels, leurs parents et leur entourage, de les aider face aux difficultés rencontrées, de lutter contre l'homophobie et autres discriminations et de faire évoluer les mentalités, de prévenir les suicides et maladies sexuellement transmissibles.

Elle organise à la salle Edouard Herriot le 16 mai 2015, une soirée "Pour la tolérance", qui permettra à des représentants culturels, institutionnels et associatifs de présenter leurs activités et leurs actions en faveur d'une société plus tolérante.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 557,00 € HT.

- **L'Association FM Airs / A Thou Bout d'Chant** : 2 rue de Thou – 69001 Lyon, est une association qui gère le caveau "A Thou Bout d'Chant" créé en 2001 à l'initiative d'un groupe d'auteurs compositeurs interprètes lyonnais. Ce lieu accueille les amateurs de la chanson et diffuse des artistes lyonnais et régionaux. L'Association a pour objectif de découvrir de nouveaux talents et d'accompagner de jeunes artistes et des groupes émergents par la mise en place notamment, de résidences et de "tremplins découverte".

Elle organise un récital de chanson (Graeme Allwright) le 30 mai 2015 à la salle Edouard Herriot.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 836,00 € HT.

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

**1- La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara le 17 décembre 2014, soit un montant de 200,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

**2- L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas du 6 au 11 janvier 2015, soit un montant de 8 000,00 € HT.

**3- Pour le spectacle donné dans le cadre des vœux du Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement,** il est prévu une exonération totale des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 13 janvier 2015, soit un montant de 6 097,00 € HT.

**4- L'Association socioculturelle du Lycée du Parc** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 20 janvier 2015, soit un montant de 725,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville de Lyon.

**5- L'Association Les Amis de l'Espace Gerson** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 27 janvier 2015, soit un montant de 1 331,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

**6- L'Association Espace 44** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 4, 5 et 6 février 2015, soit un montant de 962,00 € HT correspondant à 3 jours de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

**7- L'Association Le Parisolidaire Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 22 février 2015, soit un montant de 327,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

**8- L'Association des Médecins et Pharmaciens du Cœur (APMC)** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 27 février 2015, soit un montant de 327,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

**9- Le Théâtre des Clochards Célestes** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 5 au 8 mars 2015, soit un montant de 1 918,00 € HT, correspondant à 4 jours de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

**10- L'Association Cocotte Production** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 14 mars 2015, soit un montant de 705,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

**11- La Compagnie On Off** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara (Espace Elsa Triolet) le 16 mai 2015, soit un montant de 1 020,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

**12- L'Association Contact Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 16 mai 2015, soit un montant de 557,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

**13- L'Association FM Airs / A Thou Bout d'Chant** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 30 mai 2015, soit un montant de 836,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY